

Montréal, le 20 février 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité  
Dossier de la Régie : R-4001-2017 – Phase 2**

---

Maîtres,

La Régie de l'énergie a décidé, par la décision D-2017-136, de la mise en place d'un groupe de travail en lien avec la demande d'adoption des normes IRO et TOP au dossier.

Par la présente nous vous informons que la première séance du groupe de travail se tiendra **le 27 mars 2018 à compter de 9 h** à nos bureaux à Montréal et qu'elle pourrait s'étendre sur toute la journée.

L'ordre du jour de cette séance ainsi que les informations pratiques afin d'en assurer l'efficacité vous seront transmis à une date ultérieure.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml  
p.j.